REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Commune de la Ville de Genève

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 avril 2018

Présents: M. Pascal ALTENBACH (UDC), M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Olga BARANOVA (S), Mme Marie BARBEY-CHAPPUIS (DC), M. François BÄRTSCHI (MCG), M. Régis de BATTISTA (S), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Pierre de BOCCARD (PLR), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Marjorie de CHASTONAY (Ve), Mme Laurence CORPATAUX (Ve), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Emmanuel DEONNA (S), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Annick ECUYER (EàG), Mme Hélène ECUYER (EàG), M. Sami GASHI (DC), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Olivier GURTNER (S), M. Jean-Philippe HAAS (MCG), M. Ulrich JOTTERAND (S), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Antoine MAULINI (Ve), M. François MIREVAL (S), M. Léonard MONTAVON (DC), M. Michel NARGI (PLR), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), M. Lionel RICOU (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Pierre SCHERB (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (HP), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Olivier WASMER (PLR), Mme Delphine WUEST (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

Le Conseil municipal, réuni en séance [1] *ordinaire*
~~*extraordinaire*~~ [2]

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 19 avril 2018.

Objet: 1271 II

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 338 900 francs, destiné à l'installation d'un automate programmable industriel (API) et de stations de liaison avec la centrale d'engagement dans les casernes 2 et 3, et de panneaux de départ dans les trois casernes du Service d'incendie et de secours (SIS).

Date: 13 avril 2018

Signature/s: Jean-Charles Lathion, président

Hélène Ecuyer, secrétaire